Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_69-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29
Vote		
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 6		
Date de la convocation		
28 avril 2026		
N° de la délibération		
2026-69		

L'an 2026, le 4 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 28 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 28 avril 2026.

Présents (23) : M. TROADEC Christian, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Hélène GUILLEMOT, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Valérie LUCAS, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Fabienne RICHARD

et MM : Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (6) : Patrice LE DU à TROADEC Christian, Jean-Yves NICOLAS à Daniel COTTEN, Catherine BOULANGER à Anne-Marie KERDRAON, Alan LE BUREL à Serge COUTELLER, Yann MANAC'H à Hervé PHILIPPE, Alexandra FRAYSSE à Hélène GUILLEMOT

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Isabelle LE LÉON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 7 mai 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 7 mai 2026

Mutualisation du poste de la responsable du service Eau et Assainissement de la Ville de Carhaix – Approbation d'une convention de prestation de service, pour l'intervention d'un agent contractuel (cat A), au profit de Poher communauté, pour assurer la gestion du SPANC, à raison de 5% du temps complet, à compter du 10 Août 2026

Rapporteur : Isabelle AUFFRET - Technicienne : Sylvie HAMONIC
Annexe convention prestation de service au profit de Poher communauté (SPANC)

Poher communauté et la Ville de Carhaix entendent se doter de moyens humains afin de mettre en place une organisation fonctionnelle et hiérarchique adaptée, pour un meilleur service rendu au public.

La responsable du service eau et assainissement de la Ville de Carhaix (mi-temps) ayant quitté ses fonctions le 2 février 2026, et en l'absence de service mutualisé sur le territoire, il a été nécessaire de définir la nouvelle organisation de ce service à la Ville de Carhaix. A noter que cet agent exerçait également à mi-temps pour Poher communauté.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_69-DE

Ainsi, la durée hebdomadaire du poste de responsable du service eau et assainissement a-t-elle été portée de 17h30 à 35h, par délibération du conseil municipal, en date du 15 décembre 2025.

La procédure de recrutement a conduit à recruter un agent contractuel (cat A), à temps complet, et l'intéressée prendra ses fonctions le 10 Août 2026.

Considérant que Poher communauté ne dispose pas de personnel pour assurer la gestion du service du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),

Il est proposé de mutualiser le poste de la responsable du service eau et assainissement de la Ville de Carhaix. S'agissant d'un agent contractuel (cat A), il convient de signer une convention de prestation de service pour formaliser son intervention, au profit de Poher communauté, à raison de 5% d'un temps complet, à compter du 10 Août 2026.

Après en avoir délibéré, avec 23 voix pour et 6 abstentions (Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Émilie LUQUEL, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS), les membres du conseil municipal :

- Approuvent la signature de la convention de prestation de service (ci-jointe), au profit de Poher communauté, pour assurer la gestion du SPANC, à raison de 5% du temps complet, à compter du 10 Août 2026 ;
- Autorisent le Maire ou la conseillère déléguée aux Ressources Humaines, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Autorisent le Maire à inscrire les crédits correspondants au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 5 mai 2026

Le Maire,

Christian TROADEC

